

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE ET CONTEXTE

Message du maire
Message de la présidente du comité d'élaboration de la politique culturelle
Présentation générale de la municipalité
Présentation culturelle de la municipalité

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Définition du terme culture
Les principes directeurs
Les secteurs culturels privilégiés :
 LES ARTS et LES LETTRES
 LE PATRIMOINE et LES ÉVÉNEMENTS POPULAIRES
Les axes d'interventions pour chacun de ces secteurs culturels
Les orientations spécifiques

REMERCIEMENTS

CONCLUSION

MESSAGE DU MAIRE

Du printemps 2000 à l'automne 2002, j'ai eu le plaisir de siéger sur le comité qui procéda à l'élaboration de la politique culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette. À la même époque, j'eus l'honneur de signer, en tant que préfet de la MRC, cette politique qui annonçait publiquement la détermination de la MRC à accompagner et à soutenir les initiatives culturelles des municipalités de son territoire. Aujourd'hui, en 2005, je suis très fier de vous présenter notre politique culturelle. Une politique qui servira de document de base pour toutes les orientations que prendra le Conseil municipal au cours des prochaines années pour accroître notre vitalité culturelle. Les arts et la culture sont essentiels à un bon équilibre tant pour les individus que pour les communautés. Se doter d'une politique ne peut qu'aider les municipalités à se positionner dans un univers où l'homogénéité recherchée par les plus grands et les plus puissants nous poursuit et nous menace. Il serait malheureux comme le souligne Pierre Boucher, premier p.d.g. de la Commission de la Capitale Nationale, « qu'un maire se montre aveugle, sourd et muet à l'égard du monde de la culture, pire qu'il s'en moque en l'affamant ou lui faisant des petites misères ». Je tiens à féliciter les membres du Conseil municipal qui ont accepté de relever ce défi qui les engage à poser des gestes concrets.

Alain Dumas
Maire
municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Considérant que la culture est un moteur important d'épanouissement, de vitalité et de mobilisation, plusieurs éléments ont été mis en place au fil du temps pour renforcer l'idée de doter Saint-Anaclet-de-Lessard d'une politique culturelle. Notre municipalité vit une situation bien particulière de par sa proximité avec la ville de Rimouski. D'une part, nous avons accès à toutes les infrastructures et à tous les événements et activités culturels qui y sont présentés et cela nous avantage très certainement, mais d'autre part, cette facilité d'accès peut aussi nous ralentir quant au dynamisme de notre milieu immédiat. C'est une réalité avec laquelle nous devons composer. Des questions sont demeurées présentes à notre esprit : Comment pouvons-nous prendre en main notre vitalité culturelle? Quels mécanismes permettraient aux Anaclois et Anacloises d'occuper davantage leur territoire? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons franchi plusieurs étapes :

- Le comité s'est réuni régulièrement de janvier à mai 2005;
- Un questionnaire a été transmis à la population de Saint-Anaclet, 47 répondants;
- Un avant-projet de politique a été rédigé et présenté au conseil municipal le 2 mai 2005;
- Une consultation publique a été convoquée le 17 mai 2005

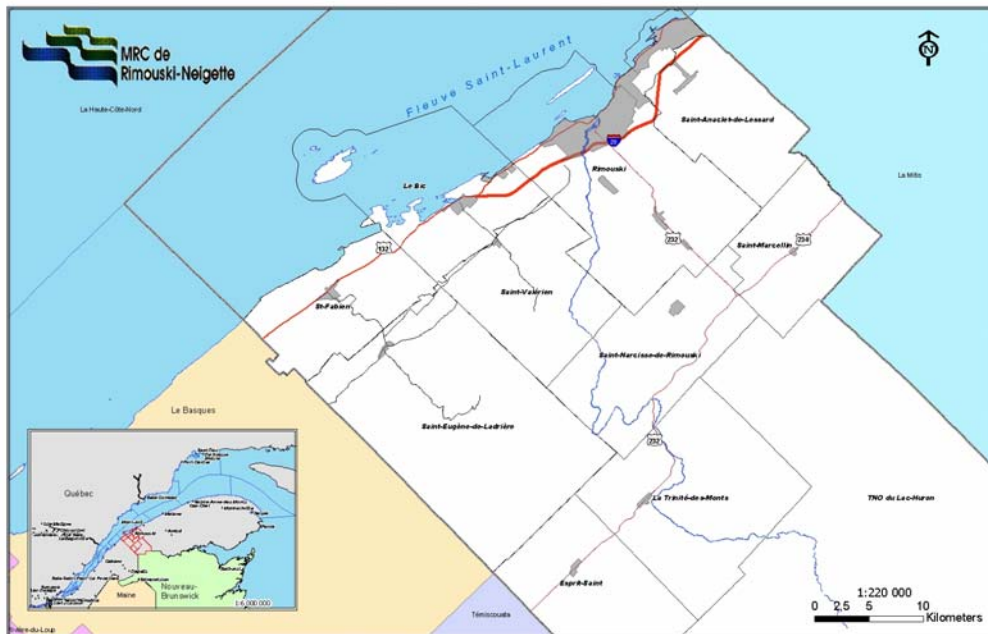
Nous croyons que la politique qui en résulte, adoptée le 6 juin 2005 par le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard est le résultat d'une réflexion bien articulée. C'est pourquoi je suis très fière aujourd'hui de vous présenter le fruit de ce travail collectif. La politique culturelle est un document significatif et n'allez pas croire que le travail s'arrête

ici, bien au contraire! Je vous assure qu'on ne fait que commencer. La culture vécue comme une aventure! Embarquez-vous?

Carole Massé-Pelletier
Conseillère municipale responsable des dossiers culturels
Présidente du comité d'élaboration de la politique culturelle
Saint-Anaclet-de-Lessard

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard appartient à la région administrative du Bas-Saint-Laurent et est située dans la MRC de Rimouski-Neigette. Elle compte 2 600 habitants. La première vague d'occupation a été formée d'immigrants des descendants Français et d'Irlandais, sans oublier les Autochtones, principalement de la nation Malécites, qui ont aussi cohabité avec ces premiers arrivants d'outre-mer. Aujourd'hui, la municipalité accueille des résidents et résidentes Belges, Coréens et Haïtiens. Plus récemment, on compte parmi la population locale des Chiliens, des Chinois et quelques Américains qui apportent à notre communauté un dynamisme particulier. Cette diversité culturelle nous invite à circonscrire nos actions dans le respect des besoins et des aspirations des divers membres de notre communauté. Saint-Anaclet est aussi, sans contredit, une destination champêtre exceptionnelle. Son paysage entre mer et montagne ravit tant ses habitants que ses visiteurs. À mi-chemin entre la ville et le Haut-Pays, Saint-Anaclet s'enhardit tant des commodités de la vie citadine que des merveilles qu'offre la vie rurale. Les immenses champs renaissent au printemps parés de vert tendre, pour devenir couleur de soleil avec les pissenlits de juin, puis maculés de la blancheur des marguerites en juillet avant de prendre des couleurs d'or au temps des moissons. La forêt omniprésente apporte elle aussi son lot de ravissement grâce à de magnifiques matins de givre cristallisant les nombreux conifères ou les fabuleuses journées d'automne éclatantes de rouge et d'oranger. De nombreux lacs, rivières ainsi que la fameuse chute Neigette offrent aux villageois de belles excursions au cours desquelles il n'est pas rare de croiser le chemin d'un lièvre, d'un renard ou d'un raton laveur ! Le village, quant à lui, arbore encore quelques maisons ancestrales au cachet remarquable, sans oublier la multitude de fleurs et arbustes dont s'ornent tous les terrains dès le retour de la belle saison. Et lorsque les grands froids sont de retour, le cœur des Anaclais, lui, demeure au chaud, car bientôt arrivera le temps du carnaval et des festivités avec la fougue et la passion qu'on leur connaît.



HISTOIRE DU PEUPLEMENT

Comme le stipule le document de concession de la seigneurie Lessard, *le 8 mars 1696, Pierre de Lessard et Barbe Fortin obtiennent du comte de Frontenac et de l'intendant Bochart de Champigny une seigneurie comprenant une étendue d'une lieue et demi de front sur deux lieues de profondeur, située au lieu dit Le Bicq. Le dit front à prendre au sud-ouest depuis la Pointe-au-Père appartenant au sieur René Lepage et continuer au nord-est le long du fleuve tant que cette lieue et demie pourra s'étendre, avec droit de justice, moyenne et basse, droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages.* (Saint-Anaclet... un monde à découvrir 1859-1984, page 9)

Le 8 mai 1737, Pierre de Lessard est inhumé à l'Islet son lieu de résidence. Pierre de Lessard n'a jamais habité sur sa seigneurie.

Le 17 juin 1775, un acte de partage entre la seigneurie Lessard appelée aussi La Mollaie est signé entre huit héritiers Lepage.

Le 17 août 1790, monsieur Joseph Drapeau, bourgeois de Québec, acquiert tous les droits seigneuriaux.

Le 18 décembre 1854, le régime seigneurial est aboli au pays.

Le 14 septembre 1859, le cadastre est déposé. Les premières limites de la municipalité sont déterminées.

Le 6 août 1861, Saint-Anaclet prend de l'expansion et annexe une partie de Sainte-Luce.

Le 4 juin 1862, le territoire est réorganisé, la municipalité cède quelques arpents de terre à la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski.

Le 27 juin 1892, le canton de Neigette vient agrandir la paroisse. Par cette annexion, la municipalité délimite définitivement son territoire.

Le 7 août 1945, un violent incendie détruit le couvent des sœurs du Saint-Rosaire et une partie de la rue Banville. Quatorze maisons, un bureau de poste, une forge et une cordonnerie ont été la proie des flammes.

De 1966 à 2000, la population augmente, l'ajout de nouveaux développements résidentiels gravitant autour de la rue Principale et de la rue de la Gare modifie l'aspect originel de la municipalité. Tous les rangs connaissent aussi des changements radicaux. Plusieurs fermes et maisons ont disparu du paysage pour faire place à de grandes exploitations agricoles et des résidences de construction plus moderne. On s'éloigne du centre ville à la recherche de coins enchanteurs.

Le 31 août 1986, la municipalité se dote d'armoiries.

Les années 2000 amèneront leurs lots d'expansion. Une nouvelle rue parallèle à la rue Principale est ouverte. Un parc industriel est installé. L'autoroute 20 se prolonge jusqu'à chez nous.

Les résidents semblent osciller entre le désir de se doter de plusieurs services de proximité ou de profiter du voisinage de la ville de Rimouski pour se donner une municipalité tranquille et champêtre.

PRÉSENTATION CULTURELLE

L'intervention préconisée par la municipalité en matière de culture repose en grande partie sur le soutien aux initiatives du milieu, sur l'implication des bénévoles et sur la mise en place de corporations pour gérer les principales actions. Il s'agit d'une approche axée sur le partenariat avec les citoyens plutôt qu'une approche où la municipalité assumerait elle-même la gestion et l'animation. C'est ainsi que la bibliothèque municipale et la Corporation du patrimoine sont dirigées par des conseils d'administration formés de bénévoles.

La municipalité possède un édifice appelé Centre communautaire. Dans ce centre nous retrouvons un gymnase, une bibliothèque municipale nommée «Le rendez-vous de l'imaginaire», une salle disponible à la population et aux groupes pour la location et une salle utilisée par le Club de l'Âge d'or. La municipalité possède aussi trois parcs pour enfants, un terrain de balle, une patinoire, un local de rencontres où les jeunes peuvent se divertir et dès le printemps 2005, la municipalité aménagera un terrain de soccer. La gestion des prêts et de la location de toutes les salles et de tous les terrains est sous la responsabilité de l'animateur en loisirs. De plus, la Fabrique loue la salle Réal-Lamontagne pour des événements variés.

À Saint-Anaclet-de-Lessard nous comptons sur plusieurs organismes et comités de citoyens tels que : Le Club Lions, le Cercle des Fermières, l'Âge d'or, l'A.F.É.A.S., les Chevaliers de Colomb, le Comité du carnaval, le Regroupement de développement économique, le Comité des fêtes de la famille, la Corporation du patrimoine, le Comité des 12-17 ans, le Comité d'embellissement, le Comité de la bibliothèque municipale ainsi que la Chorale et la Garde paroissiale. Tous ces organismes, en collaboration ou non avec le service des loisirs, organisent des activités variées tout au long de l'année.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE

DÉFINITION DE CULTURE

Dans le cadre de cette politique culturelle, le Conseil municipal considère que le terme culture se réfère aux connaissances, aux coutumes, à l'art, aux biens patrimoniaux, ainsi qu'aux habiletés qu'acquiert la personne en tant que membre d'une communauté. Dans le contexte de cette définition, la municipalité considère l'apport de la culture à travers :

- ses expressions artistiques;
- ses activités en loisirs;
- ses projets en tourisme;
- son développement d'entreprises culturelles;
- sa gestion d'organismes culturels à but non lucratif;
- ainsi que la conservation et la mise en valeur de son patrimoine.

Cette politique culturelle sera l'outil privilégié de la municipalité dans sa planification pour le développement des arts et de la culture sur son territoire.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

La culture doit avant tout être reconnue pour sa contribution propre et son apport particulier au développement et à l'épanouissement de la personne et de la collectivité.

L'intervention culturelle constitue un élément majeur qui s'intègre au développement social, touristique et économique du milieu.

Les artistes et les intervenants culturels sont donc reconnus pour leur contribution dynamique à la prospérité de la collectivité.

LES SECTEURS CULTURELS IDENTIFIÉS SONT :

- LES ARTS ET LES LETTRES,
- LE PATRIMOINE,
- LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS PUBLICS.

LES ARTS

Dans le secteur Les Arts, nous désignons :

- *Les arts de la scène* (musique, théâtre, danse, variétés...) nommés aussi les arts d'interprétation.
- *les arts visuels* (peinture, sculpture, estampe, dessin, illustration, photographie, arts textiles, arts médiatiques, bande dessinée...).

- *l'artisanat et les métiers d'art* (œuvres originales, uniques, en nombre limité d'exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, d'expression ou décorative reliées à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux et de toute autre matière).

LES LETTRES

Dans le secteur Les Lettres, notre attention porte sur les différents mécanismes de communications et d'échanges en lien avec la création littéraire et le monde de l'édition et plus spécifiquement sur la bibliothèque municipale.

LE PATRIMOINE

Nous faisons nôtre la définition de Patrimoine telle que stipulée dans la charte de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard soit :

- L'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme
- qui constitue le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace.
- Une réalité à dimension collective
- Une richesse transmissible qui favorise la reconnaissance et l'appartenance.

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS PUBLICS

Nous entendons par événements culturels publics, des activités ponctuelles qui apparaissent au calendrier à des moments spécifiques de l'année et qui suscitent une participation importante du public. Nous citons en exemple;

- un carnaval;
- une fête de la Saint-Jean;
- une journée du patrimoine.

Les événements culturels qui se produisent sur la place publique suscitent une dynamique créative à travers des interventions et des actions qui favorisent la convivialité, la mobilisation et le sentiment d'appartenir à une communauté. C'est aussi une occasion privilégiée de laisser libre cours à l'expression populaire.

LES AXES D'INTERVENTIONS

L'accès, l'information, le soutien, l'identité, la protection.

Chacun de ces axes d'interventions est repris en lien avec les secteurs culturels identifiés en vue de déterminer les orientations spécifiques.

LES ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

Les arts et les lettres

L'accès

Permettre aux citoyens et aux citoyennes un meilleur accès aux arts et à la culture

Entre autres :

- En planifiant une programmation municipale annuelle en arts et en loisirs culturels;
- En reconnaissant que la bibliothèque municipale est un lieu privilégié pour l'accès à diverses formes d'expressions culturelles;
- En favorisant le partenariat avec les divers intervenants qui offrent des services aux bibliothèques publiques comme la bibliothèque Lisette-Morin, le CRSBP, l'UQAR et les bibliothèques institutionnelles;
- En planifiant une programmation annuelle d'animation culturelle à la bibliothèque municipale;
- En favorisant des partenariats entre l'école, la bibliothèque et les diverses organisations culturelles locales et régionales;
- En soutenant la concertation visant à mettre sur pied une programmation locale dans le cadre des journées culturelles variées (poésie, lecture, musique, théâtre, bibliothèques, patrimoine...) inscrites au calendrier régulier;
- En soutenant des initiatives ou projets ponctuels s'adressant aux jeunes, en vue de les sensibiliser aux arts et à la culture;
- En favorisant la présentation régulière de spectacles professionnels sur notre territoire;
- En élaborant un projet visant l'intégration d'œuvres à certains espaces publics extérieurs qui sont propriétés de la municipalité.

L'information

Mettre en lumière et promouvoir de manière efficace et continue le travail et les œuvres des artistes et des créateurs locaux ou invités

Entre autres :

- En multipliant les occasions de participation des artistes aux événements spéciaux et protocolaires de la municipalité;
- En mettant en valeur les œuvres des artistes et des artisans anaclóis dans les documents promotionnels et informatifs produits par la municipalité et lors de l'acquisition de cadeaux promotionnels ou protocolaires;
- En utilisant les murs de la salle du Conseil et de la bibliothèque pour présenter un artiste et ses œuvres, à tour de rôle et durant une période déterminée;
- En s'assurant que la section culturelle du site Internet de la municipalité constitue

un véritable outil d'information pour les citoyens et de promotion pour les organismes du milieu;

- En mettant en place un réseau d'affichage extérieur sur les lieux culturels afin d'augmenter leur visibilité;
- En utilisant le puits du club *Lions* pour annoncer les activités et événements culturels;
- En développant une politique de communication avec les médias locaux afin de mieux faire connaître les aspects de la vie culturelle de notre population;
- En produisant ou en introduisant dans un bottin déjà existant les ressources culturelles et artistiques présentes sur le territoire;

Le soutien

Rechercher une utilisation optimale et compléter les infrastructures, les ressources et les équipements culturels du milieu

Entre autres :

- En rendant disponible à toute la population un répertoire des équipements culturels et leurs modalités d'utilisation;
- En offrant un encadrement et un support technique à la réalisation de projets culturels et artistiques concertés;
- En poursuivant les efforts en vue de l'entretien et de l'amélioration des équipements culturels;
- En encourageant les regroupements d'intérêts en vue de faciliter la venue de formateurs professionnels dans le domaine des arts et de l'artisanat;
- En formant une *commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire* permanente pour accompagner la municipalité dans ses actions en matière de mise en valeur de ces éléments.

Le patrimoine et les événements populaires

L'identité

Accroître les sentiments d'appartenance et de fierté de la population

Entre autres :

- En reconnaissant l'importance de notre histoire locale et régionale;
- En recueillant et en valorisant les mémoires des pionniers et pionnières;
- En soulignant les anniversaires significatifs (de fondation, d'individus...);
- En nommant les lieux, les rues, les espaces avec des noms caractéristiques du milieu et de l'histoire locale;
- En utilisant les armoiries, la devise et l'image corporative de la municipalité dans tous les documents officiels à l'externe comme à l'interne;
- En reconnaissant, par la citation, les bâtiments patrimoniaux significatifs mis en danger par des éventuelles modifications non adaptées; (la forge, le presbytère, certaines résidences);

- En identifiant des scénarios afin de maintenir et de favoriser l'émergence ou le retour de différents types de fêtes, festivals et événements en offrant aux organismes du milieu un partenariat stable et un soutien financier convenable.

La protection

Favoriser les mesures de protection, de valorisation et de reconnaissance du patrimoine matériel et immatériel

Entre autres :

- En soutenant les objectifs de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard;
- En utilisant les mesures incitatives et réglementaires légales pour conserver l'intégrité du paysage et de l'architecture locale;
- En appuyant les personnes et les organismes qui oeuvrent à une meilleure diffusion de l'histoire locale et régionale;
- En s'associant avec les municipalités environnantes dans certains projets d'ordre patrimonial;

REMERCIEMENTS

Le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard est conscient qu'un travail de cette envergure demande une certaine générosité. Le Conseil tient à remercier chaleureusement les membres du comité de travail pour l'élaboration de la politique culturelle, sous la présidence de madame Carole Massé-Pelletier, conseillère municipale.

Merci à :

Madame Nicole Beaulieu, responsable de la bibliothèque municipale;

Monsieur Jean Bouchard, musicien;

Monsieur Carl Lavoie, animateur en loisirs de la municipalité;

Madame Gaétane Lavoie, trésorière de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Madame Laetitia Toanen, auteure et photographe;

Monsieur Jean-Baptiste Martinoli, artiste en art médiatique.

Nous tenons à remercier aussi Madame Danielle Dufresne, coordonnatrice en Culture et patrimoine de la MRC de Rimouski-Neigette, partenaire du réseau national de *Villes et villages d'art et de patrimoine* qui a assumé la coordination et la rédaction.

Le conseil municipal et les membres du comité de travail remercient toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à travers les consultations et autres rencontres et discussions à la réalisation de cette politique culturelle.

CONCLUSION

Saint-Anaclet-de-Lessard qui affirme clairement le rôle actif qu'entend tenir la municipalité pour la vitalité culturelle de son territoire vient de franchir une étape cruciale pour son avenir. Une étape qui s'inscrit dans un courant moderne qui donne à la

culture, sous toutes ses formes d'expressions, ses lettres de noblesse. Une communauté qui reconnaît ses artistes, ses artisans et le dynamisme de ces citoyens et citoyennes ne peut que s'épanouir et se développer. Cette politique se veut donc un instrument de mobilisation et de prise en charge.